Cependant, il faudrait être défaitiste pour conclure qu'on ne peut rien faire pour améliorer le revenu des personnes âgées jusqu'à ce que toutes les données soient recueillies. Il est bien évident que des mesures constructives ont déjà été prises, y compris la création toute récente du Régime de pensions du Canada et la décision d'accorder plus tôt la pension de sécurité de la vieillesse. Ces mesures contribueront beaucoup à améliorer le sort des vieilles personnes qui vont prendre leur retraite. Le défi consiste à égaler ces réalisations en prenant des dispositions semblables pour les personnes âgées déjà à la retraite dont un grand nombre, comme notre étude l'a indiqué, sont vraiment dans le besoin. Notre proposition à laquelle, nous le croyons, les Canadiens prêteront leur appui est un programme nouveau qui, sans avoir recours à une évaluation des besoins, garantirait à cette catégorie de personnes désavantagées un revenu en espèces suffisant pour leur assurer un niveau de vie convenable. La recommandation est développée au chapitre 2 du présent rapport et nous espérons que le gouvernement y fera bon accueil à brève échéance.

CHAPITRE 10

Le vieillissement et l'emploi

Au chapitre précédent, nous avons soutenu que l'un des premiers devoirs de la société est d'assurer la sécurité matérielle des vieillards. En outre, nous avons vu que la sécurité matérielle des travailleurs de plus de 65 ans, l'âge normal de la retraite, ne devrait pas dépendre de l'emploi. Cependant, nous croyons que le programme économique et social devrait non seulement assurer la sécurité matérielle des personnes de plus de 65 ans, mais aussi prévoir des emplois pour les personnes de tous les âges. Vu l'insuffisance des mesures propres à assurer la sécurité matérielle des vieilles gens, nous croyons également qu'il faut étudier avec soin le problème du veillissement et de l'emploi.

D'ailleurs, les mémoires présentés au Comité montrent qu'au Canada les problèmes de la vieillesse ne surgissent pas soudainement à 65 ans, mais commencent à apparaître dès l'âge de 45 ans. Il serait peut-être difficile de convaincre des économistes de la nécessité de trouver des emplois appropriés aux personnes de plus de 65 ans et de les préparer à occuper ces emplois; mais de nombreux arguments permettent d'affirmer que les avantages économiques à retirer d'un programme touchant l'ensemble de la main-d'œuvre, y compris les personnes âgées, l'emporteraient de beaucoup sur ce qu'il en coûterait.

C'est pourquoi nous étudierons dans ce chapitre le problème de la vieillesse et de l'emploi sous deux aspects: l'emploi et l'économie en général et l'emploi et le travailleur âgé.

Généralités

Depuis les années 30, la crainte du chômage généralisé hante nos économistes. Même si beaucoup ont oublié la grande crise des années 30 et les profondes répercussions économiques et psychologiques qu'elle a eues pour toute une génération de Canadiens, le chômage demeure un problème très inquiétant. En dépit des proclamations officielles et de divers programmes gouvernementaux,